

# AMAP Croix-Luizet

Association Loi 1901

## Contrat d'engagement mutuel

Ce contrat est organisé par L'AMAP Croix-Luizet et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Il est établi **ENTRE :**

**ET :**

<b>JC et J EPISSE</b> Producteurs de fruits  38550 Auberive sur Vareze <i>Dénoté le producteur</i>	..... <b>Membre adhérent de L'AMAP Croix-Luizet</b> Demeurant : ..... ..... <i>Dénoté le membre adhérent</i>
--	--

### Engagement réciproque :

Le producteur s'engage à fournir, selon le calendrier ci-joint, un panier de fruits frais et de saison, issus de son exploitation. Les fruits seront cueillis le jour même de la livraison chaque fois que cela sera possible. Ils devront être produits en utilisant le plus possible un itinéraire proche de la lutte biologique (variétés rustiques, lâchés d'auxiliaires, confusion sexuelle...). L'agriculteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Deux types de paniers (petit ou gros) sont proposés. Le prix du panier évolue en fonction de la saison de production mais est fixé à l'avance. Ces paniers peuvent être complétés par des marchandises optionnelles que le membre adhérent est libre de choisir. Le prix du panier tiendra compte de ces options. Les montants sont indiqués dans le calendrier ci-joint.

Le membre adhérent s'engage à acheter 1 seul panier de fruits par livraison (de même type : 1-2 personnes ou famille) en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

### Calendrier :

Le calendrier en page 2 de ce contrat définit :

- les dates de livraisons : le producteur s'engage à livrer et le membre adhérent s'engage à prendre le panier,
- les prix de chaque panier et de chaque produit optionnel. Ceux-ci sont définis en début de saison,
- les produits optionnels choisis en début de saison par le membre adhérent. Le choix peut être différent pour chaque livraison.

### Durée :

Saison printemps/été : l'abonnement au panier débute le 5 avril 2012 et se termine le 27 septembre 2012.

### Modalités de livraison :

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen de Villeurbanne, 67 rue Octavie, les jeudis soir entre 19 et 20 heures. Toutefois en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et les commissions « Liens producteurs » et « distribution » rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice.

En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants. Aucun panier ne sera remboursé.

### Rupture du contrat :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement.

Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

## Calendrier

Le membre adhérent raye la colonne qui ne le concerne pas (gros ou petit panier) et coche les options choisies.

	Livraison	Marchandise (à titre indicatif)	Prix		Options		
			Gros panier	Petit panier	Produit	Prix	Cocher si choisie
05/04/12	X	Pommes et kiwi	7	7	Asnerges	5 5	<input type="checkbox"/>
12/04/12							
19/04/12	X		7	7	Asnerges	5 5	<input type="checkbox"/>
26/04/12							
03/05/12							
10/05/12	X	Fraises Manille, Darselect, Gustine	7	7			
16/05/12	X (mercredi)		7	7			
24/05/12	X		7	7			
31/05/12	X		7	7			
07/06/12	X	Fraises Mara des bois et Cerises	13	10			
14/06/12	X		13	10			
21/06/12	X		13	10			
28/06/12	X		13	10			
05/07/12	X	Pêches, nectarines, abricots, prunes, pêches plates	13	10			
12/07/12	X		13	10			
19/07/12	X		13	10			
26/07/12	X		13	10			
02/08/12	X		13	10			
09/08/12							
16/08/12							
23/08/12	X		13	10			
30/08/12	X		13	10			
06/09/12	X		Pommes Elstar, fraises Mara, pêches, prunes	10	7		
13/09/12							
20/09/12	X	10		7			
27/09/12							
Total panier (barrer le panier non choisi)			205	166	Total options		
Total général (panier + options)							

## Règlement :

Le règlement se fait par chèques à l'ordre de Julien EPISSE

Possibilité de payer en 3 fois (Montant total du contrat divisé par 3)

Chèque n° ..... Banque ..... montant .....€ .....

Chèque n° ..... Banque ..... montant .....€ .....

Chèque n° ..... Banque ..... montant .....€ .....

Signatures :

Les producteurs  
Jean-Claude EPISSE

Julien EPISSE

Le Membre Adhérent .....  
(rappel du nom)